

soutenir son appellation contre le cardinal d'Espinay , fut obligé de faire un emprunt à la banque de Médicis (1). Suivant l'usage , l'évêque d'Autun (Antoine de Chalons) eut , pendant la vacance du siège , l'administration du spirituel et la jouissance du temporel. Une délibération prise par le Consulat , le 1^{er} janvier 1493 , nous apprend qu'il fut arrêté que le vicaire de cet évêque , qui résidait à Lyon , serait invité , et au besoin sommé par les officiers royaux , de faire pourvoir le château de Pierre-Scise (qui avait été donné en garde au sénéchal de Lyon) de tout ce qui serait nécessaire pour sa défense. Alors on venait d'apprendre que Maximilien était entré avec son armée dans la Franche-Comté , et l'on craignait qu'il ne vînt jusqu'à Lyon. Mais bientôt la paix de Senlis , conclue au mois de mai , rendit inutiles tous les préparatifs de défense.

En 1489 , André d'Espinay , qui était alors ambassadeur de France à la cour de Rome , fut nommé cardinal ; le chapeau qu'il reçut des mains d'Innocent VIII , lui fut donné en reconnaissance de ce que Charles VIII lui avait livré l'infortuné Zizim (2).

Personne ne contribua , plus que d'Espinay , au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne , car ce fut lui qui découvrit que cette princesse était fiancée à Maximilien , union qui aurait été funeste à la France en ce qu'elle aurait rendu la Bretagne encore plus indépendante qu'elle ne l'était alors.

Le 11 juillet 1493 , le cardinal de Lyon assista au lit de justice tenu par le roi , et prit place entre le duc de Bourbon et le comte d'Angoulême. L'année suivante , nous le voyons parmi les grands seigneurs que le roi avait choisis pour aller

(1) *L'Eglise primatiale de Saint-Jean* , p. 122.

(2) Du Tems , *loco cit* , *Biog. univ.* , tom. 52 , p. 351.